BnF Gallica

Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Société d'anthropologie de Paris. Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris. 1901.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

8 T 46 157

Paris
1901

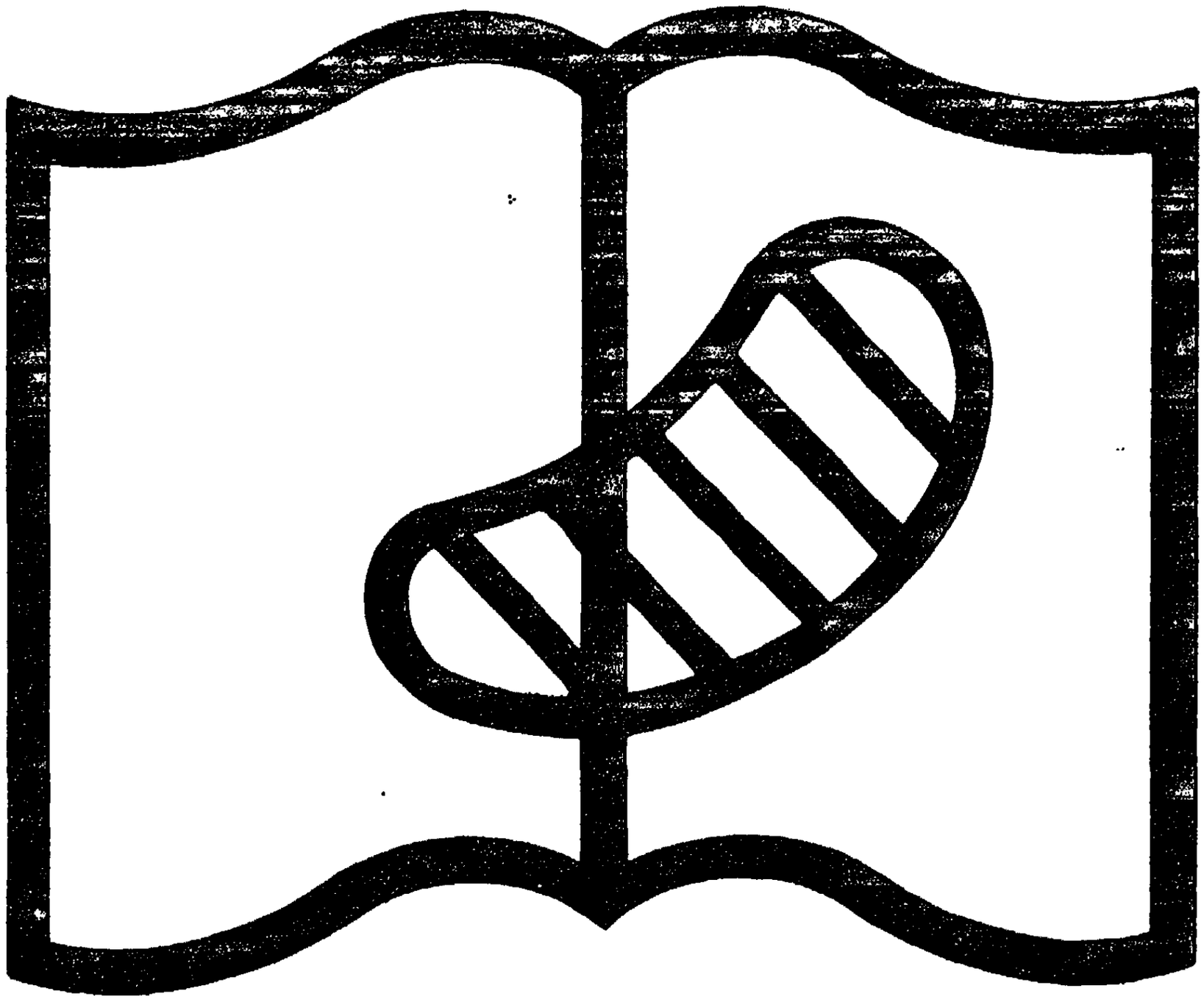
Broca, Paul (Dir.)

Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris

5° série. 1900-1909

Tome 2

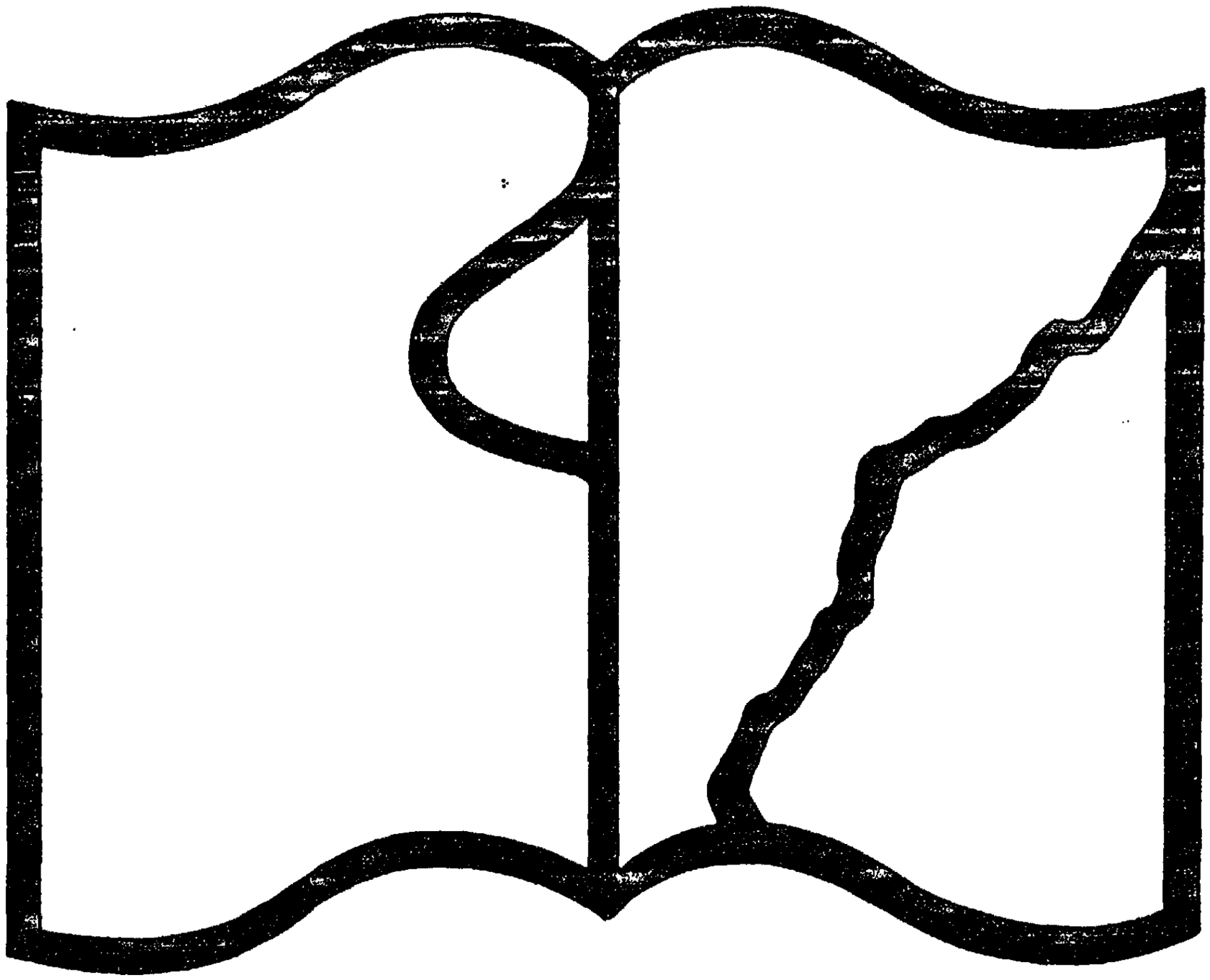
Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France



Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés

Original illisible

NF Z 43-120-10



Symbole applicable
pour tout, ou partie
des documents microfilmés

Texte détérioré — reliure défectueuse

NF Z 43-120-11

(Couverture les Couvertures)

BULLETINS

ET MÉMOIRES

1684

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

DÉPÔT LÉGAL
Lot-et
97e 137
Tqe2

TOME DEUXIÈME (Vᵉ SÉRIE)

1901

8°I 46
157

PARIS-VIᵉ

A LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 15

ET CHEZ MM. MASSON ET Cⁱᵉ, LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1901

BULLETINS

ET MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

Beaugency. — Imp. LAffray.

BULLETINS

ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

TOME DEUXIÈME (V^e^ SÉRIE)

PARIS-VI^e^

A LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 15

ET CHEZ MM. MASSON ET C^ie^, LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1901

LE MUSÉE PHONOGRAPHIQUE DE LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE.

PAR M. LE Dr AZOULAY.

L'an dernier, à pareille époque la Société d'Anthropologie, a voté sur ma proposition, la fondation d'un musée phonographique. Après un travail fort pénible de près de cinq mois dans et hors de l'exposition et dans les conditions énoncées dans une précédente communication nous avons réuni plus de 400 phonogrammes. Tous n'ont pas été également bons ou intéressants. Il a fallu faire des éliminations et le nombre des phonogrammes restants se trouve être de 331. Parmi ces derniers il en est un très petit nombre que nous avons conservés parce que tout insuffisants qu'ils soient et malheureusement à cause de la mauvaise qualité des cylindres d'une maison qui se réclame du nom de l'inventeur du phonographe, il sera difficile de s'en procurer de même origine. D'ailleurs quelques-uns des phonogrammes de la collection sont des documents provisoires, conservés en attendant des occasions meilleures.

Les phonogrammes recueillis s'étendent aux cinq parties du monde, mais de façon très inégale. L'Asie, l'Europe et l'Afrique dominent, l'Amérique et l'Océanie sont très peu représentées.

Nous avons en Europe: le Ruthène, le Croate, le Turc, le Magyar, le Finnois, le Lette, le Suédois, le Dano-Norwégien, l'Islandais, l'Allemand, l'Anglais, trois patois français, le Provençal, l'Italien, le Breton, le Basque, en deux dialectes, l'Espagnol, le Portugais, l'Hébreu.

En Asie: le Japonais, le Chinois, l'Annamite, le Laotien, le Malai, le Singalais, le Tamoul, l'Urdu on Hindustani en quatre dialectes, le Tartare Uzbek-Turki, le Tatare Kassim-Turki, le Tardjik, le Persan, l'Aware du Daghestan, l'Arménien, le Géorgien, l'Arabe syrien.

En Afrique: l'Arabe tunisien, l'Hébreu tunisien, le Berbère-Kabyle, l'Arabe sud-algérien, l'Hébreu algérien, le Wolof en cinq dialectes: Wolof de Saint-Louis et Dakar, Sérère, Djiolla, Bambara, Toucouleur, le Mandingue, le Peuhl, le Dahoméen: le Yoruba et le Porto-Novien, le Makoua, le Souahili en trois dialectes: de Zanzibar, Comorre, Anjouan. Les langues ou dialectes de Madagascar: Ilova, Betsiléo, Betsimisarak, Antankara, Antanoussi, Antémour, Mahafali, Sianak, Sakalave.

En Amérique, l'Araucan, dialecte Mapuche et le créole de Cayenne. En Océanie, le Nengone de l'Ile de Maré près la Nouvelle-Calédonie.

En outre des 331 phonogrammes recueillis par nous et maintenus dans la collection, il en est 55 (primitivement 56, mais l'un a été trouvé brisé) qui proviennent du don fait sur ma demande appuyée par M. le Président de la Société, à la Société d'Anthropologie par Sir Robert Hart, Directeur des douanes chinoises et son intermédiaire à Paris, M. Vapereau, Commissaire général de la Chine à la dernière exposition. 16 de ces phonogrammes (dont un fêlé) traitent des dialectes chinois, d'après l'opuscule de M. Möl-

lendorf dont 81 exemplaires ont été aussi offerts à la Société, sur ma demande et qui, sur ma proposition, doivent être distribués au plus grand nombre d'établissements scientifiques et de sociétés du monde entier. Les 39 autres sont relatifs à la musique chinoise, sous forme de concerts.

Le nombre des phonogrammes se rapportant à chacune de ces langues, est très variable : certaines populations sont représentées par de la phonétique, des contes, des chants, de la musique, d'autres au contraire seulement par l'une quelconque ou plusieurs de ces rubriques.

Le catalogue de la collection qui se monte ainsi à 386 numéros est constitué par les feuilles d'identité des phonogrammes pas toujours aussi parfaites que je l'aurais désiré. Boite, couvercle, phonogramme, feuille d'identité et textes, quand il en existe, portent tous le même numéro.

Le couvercle porte sur une étiquette en caractères apparents le nom de la langue ou du pays dont on possède le phonogramme. On y voit en outre en abrégé les indications sur le contenu du phonogramme : Phon., pour phonétique. Conv., pour conversations. Mus., pour musique, etc.

L'étiquette est de couleur différente suivant les continents : blanche pour l'Europe, jaune pour l'Asie, bleu foncé pour l'Afrique, verte pour l'Océanie, rouge ou rose pour l'Amérique.

Tout ceci afin de permettre : 1° la recherche rapide du phonogramme, 2° le passage du cylindre, dans une autre catégorie, quand le phonogramme sera usé, 3° le réemboitement de chaque phonogramme dans sa propre boite. Pour assurer davantage l'identité du phonogramme, l'origine et la nature du sujet sont enregistrés au début du cylindre.

Les textes, les transcriptions et les traductions ne sont pas en aussi grand nombre que je l'aurai voulu, comme je l'ai déjà dit. Cela tient aux conditions d'isolement dans lesquelles j'ai opéré, aux occupations ou à l'ignorance des personnes phonographiées. — Cependant les documents que j'ai assemblés et qui ont demandé de ma part un temps et un travail considérable immédiat et consécutif sans parler des déboursés personnels, montreront je l'espère aux plus incrédules, tout le parti que l'on peut tirer de ces collections ethnographiques et linguistiques d'un nouveau genre.

Quelques chants ont été notés musicalement par Madame Azoulay, et malgré l'imperfection de la notation européenne rendront quelques services.

Il reste maintenant à mettre ce musée phonographique à la disposition des travailleurs.

Cette collection ne peut-être livrée au premier venu. — La valeur de certains documents est du plus haut prix. Il faut donc pouvoir les conserver aussi longtemps que possible.

Je suis d'avis que les phonogrammes ne devront jamais sortir du musée, et qu'ils ne pourront être consultés que par l'intermédiaire du chef du musée nommé *ad hoc*. Il notera chaque audition sur le revers de la feuille d'identité.

Le matériel a été acheté des deniers de la Société ; mais le travail, qui a servi à le transformer en collection phonographique m'est dû entiè-

rement; il est donc juste que si quelqu'un, veut utiliser les documents recueillis, pour un travail, il indique qu'il en a pris connaissance dans le musée phonographique de la Société.

Aucune transcription musicale ne pourra être faite sans autorisation et sans qu'il en soit donné un exemplaire à la Société.

De tous les phonogrammes achetés il en reste 90, dont 16 vierges, à raboter, le prix de ce rabotage est insignifiant. En le faisant, la Société est à même de continuer le musée pendant un certain temps, sans parler des subsides annuels qu'elle pourrait attribuer au musée, si elle désire continuer cette entreprise.

Voici comment je pense que cette continuation pourra se produire. Chacun de vous, Messieurs, peut connaître, soit des Français parlant des patois, soit des étrangers ; il peut, dans l'intérêt de la Société et de la science, les inviter à venir se faire phonographier. — On peut ainsi, de proche en proche, rien qu'avec les éléments résidant à Paris, se procurer des documents que l'exposition ne possédait pas.

Les étudiants des diverses facultés et écoles peuvent recevoir aussi la même invitation, soit directement soit par voie d'affiches dans les établissements respectifs.

Il ne faut donc, jamais négliger aucune occasion qui puisse fournir des documents nouveaux, et à Paris ils pullulent.

Ces documents seront, bien supérieurs, sinon au point de vue phonographique, du moins au point de vue des textes, traductions, transcriptions. car ils seront faits dans de bien meilleures conditions, à tête reposée avec choix, sans hâte, à l'aide de personnes que l'on peut réclamer. — On aura tout le temps voulu pour se procurer à l'avance les textes qui les concerne, et se préparer à telle étude spéciale de leur phonétique, ou de toute autre particularité.

Pour enrichir notre collection, nous pourrons nous adresser soit aux membres français et surtout étrangers de notre Société, en les priant de nous envoyer, si possible, les phonogrammes locaux existant dans le commerce, soit des phonogrammes pris par eux, et dans les conditions scientifiques par nous suivies (feuille d'identité, texte, transcription, etc.) Nous pourrons même leur indiquer les points qu'il serait intéressant d'obtenir en phonogramme.

Même demande pourra être faite aux Sociétés avec qui la nôtre est en relation. Et cela pourra les exciter à créer elles aussi, comme l'Académie des Sciences de Vienne et comme nous, des musées phonographiques.

Il est vrai que ces musées constitués avec le matériel actuel ne seront pas d'une durée bien longue, mais le temps est proche où on pourra compter sur une conservation et une reproduction indéfinies des documents recueillis.

On pourrait par les mêmes voies constituer à la Société, des collections uniques, de chants, de musiques populaire et ethnographique même, sans phonogrammes.

Discussion.

M. VINSON propose de nommer conservateur de la collection phonographique M. Azoulay qui a consacré plusieurs mois à former cette collection.

M. le Président rappelle que la Société a déjà reconnu le mérite de ce travail.

M. le Secrétaire général fait observer que c'est là une question d'administration relevant du Comité central.

M. le Dr GARNAULT fait une communication sur les « *Prétendus ex-voto de l'Egypte* ».

Discussion.

MM. ATGIER, REGNAULT, GARNAULT.

Le Secrétaire des Séances : Dr ANTHONY.

746e SÉANCE. — 16 mai 1901.

PRÉSIDENCE DE M. CHEVIN.

CORRESPONDANCE.

— Lettres de remercîments de M. le professeur Mantegazza au sujet de la médaille qui lui a été offerte par la Société, de M. Tarenetzky, de Saint-Pétersbourg, et de M. le professeur Von Luschan, de Berlin.

— M. LE PRÉSIDENT annonce que M. le baron d'Andrian, président de la Société d'Anthropologie, de Vienne, assiste à la séance, et il lui présente les compliments de la Société.

— Il annonce que la Société d'Anthropologie de Vienne et la Société romaine d'Anthropologie acceptent de faire l'échange des sommaires des procès-verbaux et le principe d'un Annuaire international des anthropologistes.

— Il annonce, en outre, que la séance solennelle de la Société aura lieu le 18 juillet et sera suivie d'un banquet. MM. Giraux, Schmidt et Zaborowski sont nommés commissaires de ce banquet.

— M. le baron J. DE BAYE invite les membres de la Société à visiter, au Musée Guimet, les objets recueillis par lui dans sa dernière mission en Russie et au Caucase.

— M. A. de MORTILLET rend compte d'une excursion faite avec lui par un

1901 Publication bimestrielle. N° 4.

BULLETINS

ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

DÉPÔT LÉGAL
Loiret.
Nr 700
1901

Vᵉ SÉRIE. — TOME DEUXIÈME

1901

FASCICULE 4.

SOMMAIRE

Séance du 2 mai 1901. — Zaborowski : De l'influence de l'ancienne civilisation égyptienne dans l'Afrique occidentale ; — Azoulay : Le musée phonographique de la Société d'Anthropologie.

Séance du 16 mai 1901. — Regnault : La femme à deux nez et le polyzoïsme tératologique (avec fig.) ; — Laville : Etude de couches Sannoisiennes démantelées, délayées et déposées sur les pentes à l'époque pléistocène, à Montmagny, Villetaneuse et Villejuif (avec fig.).

Séance du 18 mai 1901. — 18ᵉ Conférence annuelle transformiste.

Séance du 6 juin 1901. — Thieullen : Os travaillés à l'époque de Chelles (avec fig.) ; — Yves Guyot : Les indigènes de l'Afrique du Sud.

Séance du 20 juin 1901. — Thiot : Station préhistorique de l'époque tardenoisienne à Warluis ; — Fouju : Sépulture néolithique de Presles (avec fig.) ; — F. Regnault : Fémur : empreinte iliaque et angle du col (avec fig.) ; — G. Paul-Boncour : Etude des modifications squelettiques consécutives à l'hémiplégie infantile : Humérus, radius et cubitus ; — Cacquerray de Lorme : Photographies et objets de la Nouvelle-Guinée.

Séance du 4 juillet 1901. — Mᵐᵉ Alexandra Myrial : Les Mantras aux Indes ; — Yves Guyot : Les Vaalpens ; — R.-H. Mathews : Organisation sociale des tribus aborigènes de l'Australie.

Séance du 18 juillet 1901. — Manouvrier : Note sur les ossements recueillis dans la sépulture dolménique de Presles ; — Pommerol : La fête des brandons et le dieu gaulois Grannus ; — L. Mayet : Nouvelles recherches sur la répartition du goitre et du crétinisme (avec cartes).

PARIS-VIᵉ

A LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE, RUE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE, 15

ET CHEZ MM. MASSON ET Cⁱᵉ, LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE

120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1901